

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/06/2024

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : (C) 65,19 (EUR)
(D) 47,26 (EUR)

Date de VL et d'actif géré : 28/06/2024

Code ISIN : (C) FR0010431015
(D) FR001400HTR8

Actif géré : 840,87 (millions EUR)

Devise de référence du compartiment : EUR

Devise de référence de la classe : EUR

Indice de référence : 100% CAC ALL TRADABLE

Nom du fonds maître : AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT

Objectif d'investissement

SG AMUNDI ACTIONS FRANCE ISR investit principalement dans des entreprises françaises offrant un potentiel d'appréciation issu de leur profil de croissance et/ou de leur valorisation attractive.

Un dialogue actionnarial est engagé avec ces sociétés afin de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG.

La stratégie d'engagement mise en œuvre par le fonds est basée sur 3 piliers : un dialogue actionnarial facilité par une proximité géographique qui facilite les échanges, un actionnariat moyen/long-terme, et une intégration de l'engagement au sein même du processus de sélection de valeurs. La stratégie du fonds relaie les thèmes d'engagement prioritaires d'Amundi. L'objectif d'investissement est de surperformer l'indice de référence, le CAC All Tradable, par une gestion active de convictions, basée sur une approche combinée d'analyses fondamentale d'une part et extra-financière qui s'appuie sur une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) d'autre part. Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

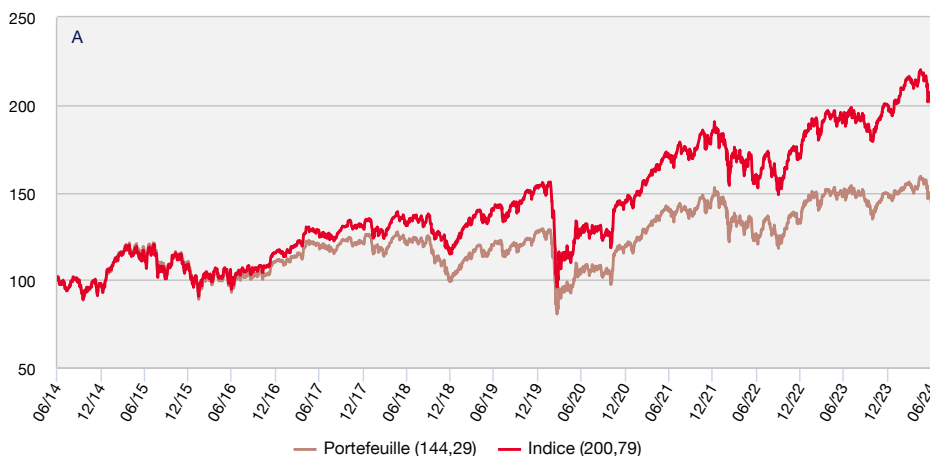
Cette notation sert de base au dialogue engagé avec les entreprises pour cibler les pratiques ESG à améliorer.

L'approche extra-financière du fonds, promouvant le dialogue, combine donc plusieurs approches : exclusion normative et sectorielle, « Best-in-Class », « amélioration de note » et d'engagement afin d'encourager les sociétés à adopter de meilleures pratiques ESG.

Cette gestion socialement responsable vise ainsi à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités propres à chaque émetteur.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



A : Le 02/12/2013, la gestion financière du fonds a été déléguée à Amundi.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
	29/12/2023	31/05/2024	28/03/2024	30/06/2023	30/06/2021	28/06/2019	30/06/2014	14/02/2007
Portefeuille	-3,26%	-7,45%	-7,49%	-5,05%	3,89%	19,86%	44,29%	30,38%
Indice	0,59%	-6,73%	-7,16%	2,62%	18,53%	42,59%	100,79%	67,00%
Ecart	-3,85%	-0,72%	-0,34%	-7,67%	-14,64%	-22,73%	-56,51%	-36,62%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Portefeuille	12,77%	-10,42%	24,27%	-6,40%	24,95%	-15,76%	9,02%	1,19%	12,51%	-0,18%
Indice	17,80%	-8,36%	28,30%	-5,42%	29,24%	-8,88%	11,69%	7,67%	10,92%	1,73%
Ecart	-5,03%	-2,06%	-4,02%	-0,98%	-4,29%	-6,88%	-2,66%	-6,48%	1,58%	-1,91%

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant > à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Volatilité du portefeuille	13,91%	16,94%	20,73%	18,73%
Volatilité de l'indice	13,82%	16,40%	21,05%	18,91%
Tracking Error ex-post	3,17%	2,81%	3,07%	2,81%
Ratio d'information	-2,43	-1,64	-1,20	-1,26
Ratio de sharpe	-0,65	-0,04	0,14	0,18
Beta	0,98	1,02	0,97	0,98

Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
Baisse maximale	-58,20%
Délai de recouvrement (jours)	2 226
Moins bon mois	03/2020
Moins bonne performance	-17,41%
Meilleur mois	11/2020
Meilleure performance	20,29%

ACTIONS ■



Lionel Parisot

Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion**Stratégie d'engagement**

L'activité d'engagement a été moins intense au mois de juin faisant suite à la période des assemblées générales des actionnaires. Dans ce contexte, nous avons dialogué avec Valeo qui a récemment fait valider sa trajectoire de réduction d'émissions de CO2 par SBTi (Science Based Targets, appelé aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat créé en 2015 dans le contexte de la COP 21, entre le Carbon Disclosure Project, le Pacte mondial des Nations unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature). La fixation d'un « objectif fondé sur la science » (SBT) nécessite que l'entreprise suive rigoureusement un processus de quatre étapes : 1) signer la lettre d'engagement qui confirme qu'elle travaillera à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en se fondant sur la science ; 2) développer un « objectif fondé sur la science » dans les 24 mois qui suivent ; 3) soumettre son objectif au Carbon Disclosure Project pour validation ; et 4) annoncer publiquement son objectif validé. L'initiative SBT propose trois grandes approches aux entreprises souhaitant s'engager dans ce processus : 1) une approche sectorielle : le budget carbone mondial est divisé par secteur, la réduction des émissions de l'entreprise est ainsi propre au budget carbone de son secteur ; 2) une approche globale : la réduction d'émissions exigée pour l'entreprise est un pourcentage des émissions mondiales ; et 3) une approche économique : le budget carbone est assimilé au PIB mondial (à la somme des bénéfices bruts de l'ensemble des entreprises dans le monde) ; la réduction des émissions de l'entreprise est alors déterminée par la part de son bénéfice brut dans la somme mondiale des bénéfices bruts d'entreprises. Valeo devrait proposer une nouvelle stratégie « net zéro » d'ici 2 ans.

Nous avons également échangé avec ArcelorMittal qui travaille depuis 18 mois sur une validation de ses objectifs de réductions de CO2 avec SBTi. L'entreprise peine à trouver des objectifs réalisables et en accord avec l'organisme.

Concernant les évolutions réglementaires, L'ESMA (Autorité européenne des marchés financiers) a publié le 4 juin un document visant à cerner les pratiques et les déclarations trompeuses des sociétés de gestion en matière de durabilité. Les régulateurs nationaux devraient davantage contester les informations ESG fournies par les fonds sur la composition des portefeuilles et les investissements sous-jacents. Il s'agit notamment de révéler les incohérences entre les documents de marketing et d'autres publications réglementaires ainsi que de pallier le manque d'informations sur les procédures, les stratégies d'investissement et les limitations des méthodologies, et de remédier à la mauvaise utilisation des catégories du SFDR comme un label. L'objectif étant d'améliorer la transparence, de rappeler l'importance de publier des informations matérielles à destination des investisseurs, d'expliquer l'impact de la notation ESG sur le processus d'investissement combinant analyse financière et extra-financière, et de revenir sur les points qu'Amundi souhaiterait voir améliorés.

Contexte de marché

Les marchés actions ont clôturé le mois de juin en forte baisse, suite à l'annonce le 9 juin, par le président français Emmanuel Macron, de la dissolution de l'Assemblée nationale à la suite des élections parlementaires européennes. L'événement exceptionnel a donné lieu à des élections législatives anticipées en France le 30 juin (1er tour) et le 7 juillet (2nd tour). Les valeurs françaises ont été fortement perturbées par cette déclaration ayant provoqué une montée de l'incertitude quant à la trajectoire budgétaire et le projet de loi futur du pays. La semaine suivant cette communication, le CAC 40 a affiché sa pire performance hebdomadaire depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie (-6.23%). La politique reste au centre des préoccupations des investisseurs : les élections britanniques ont donné les résultats escomptés mais le nouveau paysage politique en France et la candidature de M. Biden aux élections présidentielles américaines plongent les marchés dans l'incertitude.

Entre-temps, le marché du travail reste essentiel pour les banques centrales. Le ralentissement de la croissance de l'emploi aux États-Unis ouvrent la voie à une réduction des taux directeurs de la Fed. La communication de la Banque Centrale européenne n'a pas été très engageante, mais nous pensons que les deux institutions (BCE et FED) pourraient réduire leurs taux en septembre.

Dans ce contexte, le secteur de la santé et celui de la technologie ont relativement mieux résisté mais malgré leur baisse en termes de performance absolue. Le secteur financier (tension sur les spreads de crédit, craintes macroéconomiques ...) et les services aux collectivités (risque élevé de modifications de réglementation suite à des changements politiques) ont fortement sous-performé le marché.

Performances du portefeuille

Le portefeuille a sous-performé son indice de référence au mois de juin avec le fort recul de Société Générale (craintes sur le secteur concernant de nouvelles taxes et un encadrement plus strict des frais bancaires) et de Vinci (crainte de nationalisation des autoroutes), Alstom a également vu son cours impacté par la hausse de la prime de risque sur le marché français. En revanche, la partie défensive du portefeuille a joué son rôle avec des titres comme Sanofi, Danone, Publicis qui ont plutôt bien résisté à la forte baisse du marché hexagonal.

Mouvements de portefeuille

Plusieurs mouvements ont été opérés dans le portefeuille au mois de juin. Suite à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée générale, l'exposition bancaire a été réduite avec la vente partielle des positions sur Société Générale et BNP Paribas en attendant de connaître plus clairement le futur paysage politique.

Nous avons réduit l'exposition à Vinci qui présente un risque sur la renégociation de ses contrats autoroutiers. Nous avons également réduit la position sur Airbus après l'annonce de nouvelles difficultés d'approvisionnement sur ses pièces qui pénaliseront la production cette année et l'année prochaine.

Nous avons par ailleurs renforcé le secteur des matériaux qui devrait connaître la fin du déstockage et qui devrait enregistrer une reprise des volumes au deuxième semestre, en achetant Verallia et Imerys et en réduisant notre sous-exposition à Air Liquide.

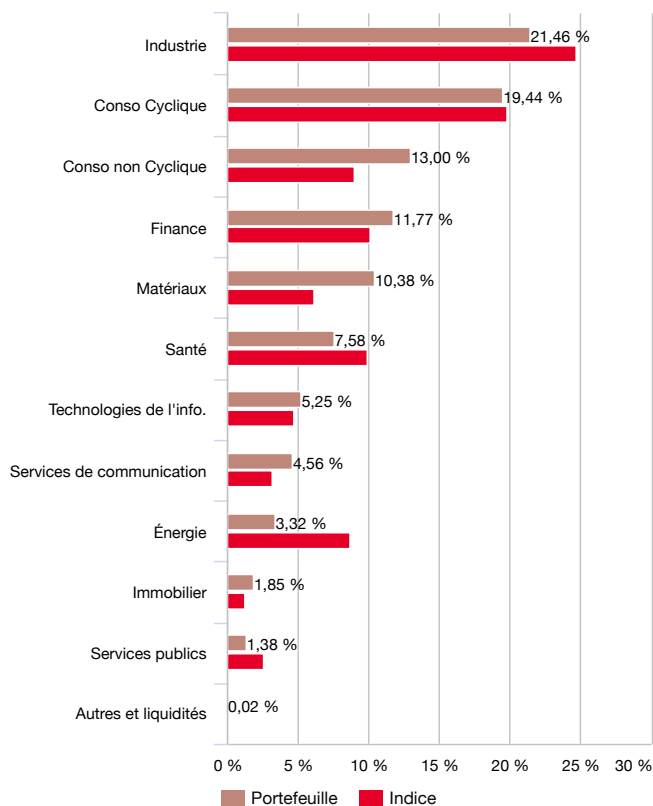
Perspectives

Les publications du premier semestre 2024 vont démarrer et le ton des dirigeants des entreprises sera clé pour la reprise de la hausse. Le marché français est désormais derrière les autres marchés européens en termes de performances. Un rattrapage est possible si la France présente un gouvernement apportant une meilleure visibilité et tenant compte des exigences budgétaires européennes. La sélection des titres devra tenir compte des incertitudes à court terme : se focaliser sur les valeurs intrinsèques des sociétés, diversifier le portefeuille en investissant à la fois dans des valeurs plus résilientes, des valeurs sous-valorisées, ainsi que dans des valeurs qui devraient profiter du rebond d'activité à partir du deuxième semestre. Le processus d'engagement avec les sociétés françaises reste au cœur de la politique d'investissement, conduisant ce dernier à surpasser le score ESG des 80% des entreprises les mieux notées de l'indice de référence, et à afficher des émissions carbone inférieures à celles de cet indice.

ACTIONS ■

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi) *



* Hors prise en compte des produits dérivés.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

Émetteur	Portefeuille (%)
SCHNEIDER ELECTRIC SE	7,76%
SANOFI SA	7,58%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	7,55%
L OREAL SA	6,20%
HERMES INTERNATIONAL SCA	4,61%
DANONE SA	3,95%
AIR LIQUIDE SA	3,77%
STMICROELECTRONICS NV	3,37%
STELLANTIS NV	3,31%
AIRBUS SE	3,15%
Total	51,24%

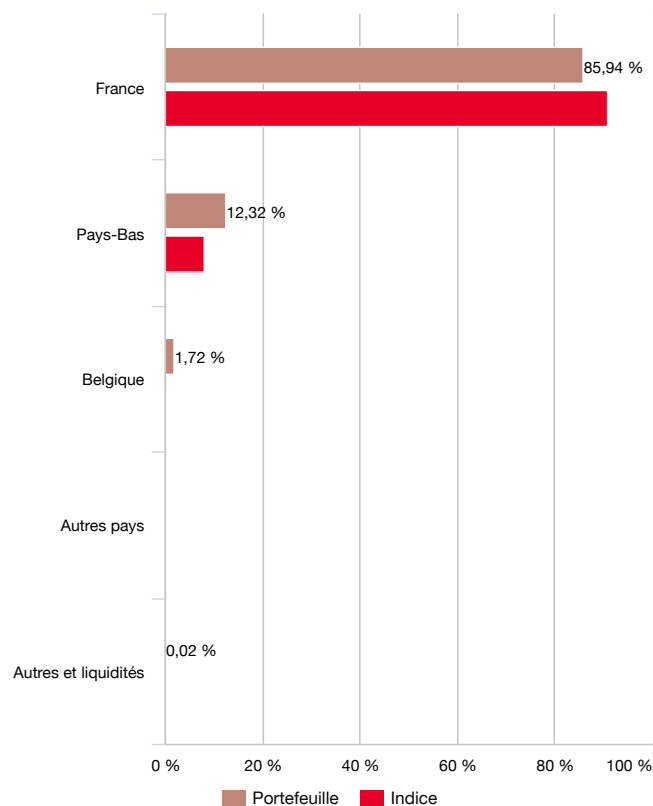
Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

Titre	Portefeuille (%)	Indice (%)	Ecart (P - I)
ALSTOM SA	2,54%	0,28%	2,26%
SANOFI SA	7,58%	5,35%	2,23%
STMICROELECTRONICS NV	3,37%	1,23%	2,14%
DANONE SA	3,95%	1,92%	2,03%
PUBLICIS GROUPE SA	3,15%	1,19%	1,96%
VERALLIA SA	2,05%	0,13%	1,92%
EDENRED SE	2,37%	0,51%	1,86%
ALTEN SA	1,88%	0,16%	1,72%
SYENSCO SA	1,72%	-	1,72%
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	1,84%	0,22%	1,62%
Total	30,44%	10,99%	19,45%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

Répartition géographique (Source : Amundi)



Hors prise en compte des produits dérivés.

Indicateurs (Source : Amundi)

Nombre de lignes en portefeuille 38

Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

Titre	Portefeuille (%)	Indice (%)	Ecart (P - I)
TOTALENERGIES SE	-	8,13%	-8,13%
SAFRAN SA	-	3,74%	-3,74%
ESSILORLUXOTTICA SA	-	3,34%	-3,34%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	7,55%	9,36%	-1,81%
CAPGEMINI SE	-	1,60%	-1,60%
VINCI SA	1,28%	2,73%	-1,45%
KERING SA	-	1,32%	-1,32%
LEGRAND SA	-	1,29%	-1,29%
ENGIE SA	-	1,27%	-1,27%
DASSAULT SYSTEMES SE	-	1,24%	-1,24%
Total	8,83%	34,02%	-25,19%

Les titres mentionnés ne doivent pas être considérés comme des recommandations d'achat ou de vente d'un titre donné.

ACTIONS ■

Lexique ESG

Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)



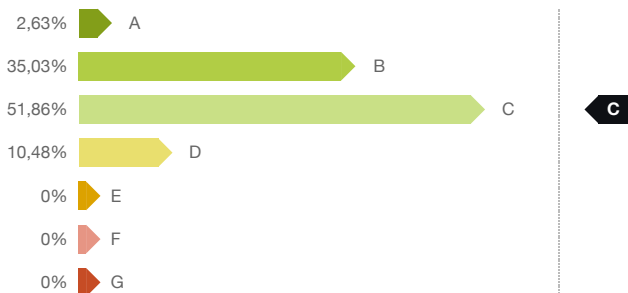
Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G¹
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille²

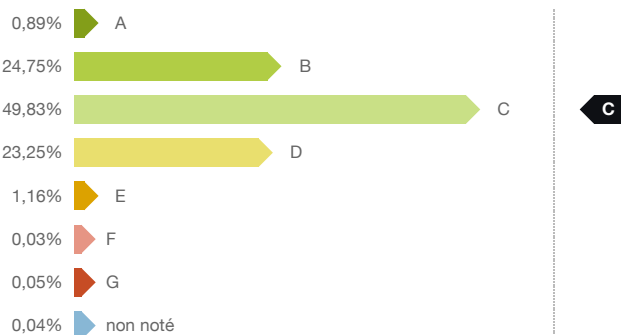
NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

Du portefeuille²



De l'univers de référence³



Evaluation par critère ESG (Source : Amundi)

Environnement	C
Social	C
Gouvernance	C
Note Globale	C

Couverture de l'analyse ESG² (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs	38
% du portefeuille noté ESG ²	100%

Label ISR



¹ En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

² Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

³ L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le code de transparence du fonds disponible sur les sites de la société de gestion et de l'AFG <http://www.afg.asso.fr>.

ACTIONS ■

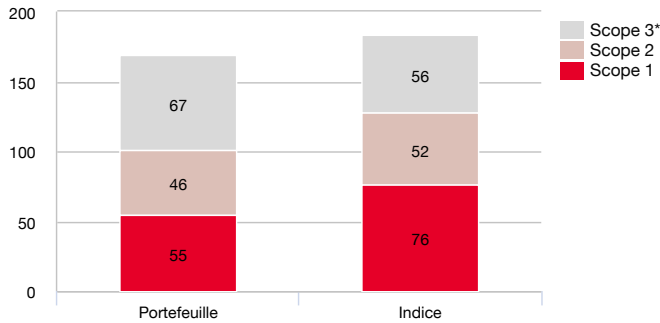
Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

Environnement¹

Intensité carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO₂ / M€ (portefeuille/indice) : 169 / 183

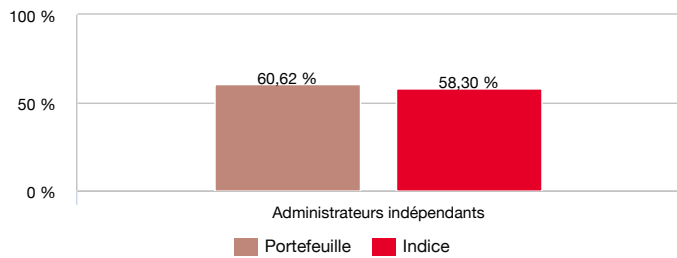


Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO₂ équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
* Source: TRUCOST, fournisseurs de premier rang uniquement

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 99,00% 99,73%

Gouvernance⁴

Indépendance du Conseil d'Administration



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 98,50% 99,68%

Sources et définitions

1. Indicateur Environnement / indicateur climat. Intensité en émissions carbone (en tCO₂ par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO₂, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO₂.

Définition des scopes :

- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : Toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, Amundi a choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3 - Source : modèle EEI-O Trucost (modèle d'entrée/sortie étendu à l'environnement de Trucost).

2. Pourcentage de femmes managers. Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. S'il existe une répartition en pourcentage par catégorie, comme les cadres supérieurs, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les cadres subalternes, nous considérons alors le pourcentage de femmes cadres moyens. Pourcentage de femmes cadres = nombre de femmes cadres/nombre total de cadres*100. Fournisseur de données : Refinitiv.

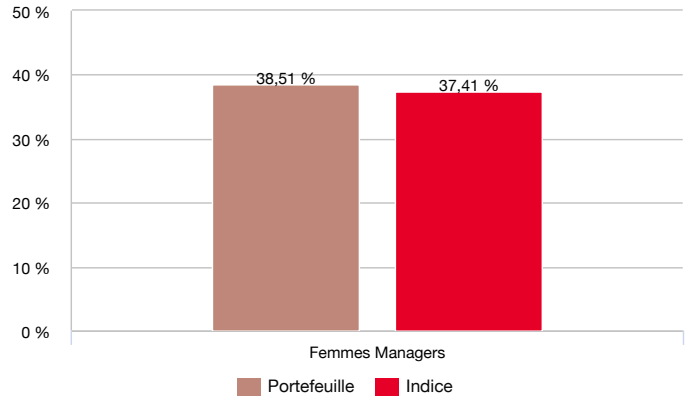
3. Indicateur Respect des Droits Humains. Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

4. Indépendance du Conseil d'Administration. Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

Social²

Mixité des Managers

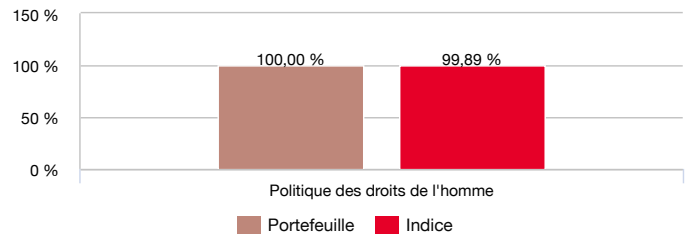


Pourcentage de femmes cadres parmi le total des cadres de l'entreprise. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : 93,16% 98,46%

Respect des droits Humains³

Travail décent et liberté d'association



Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

Taux de couverture (portefeuille/indice) : 98,50% 99,68%

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Société Générale Gestion
Société de gestion déléguée	Amundi Asset Management
Dépositaire	SGSS - Paris
Date de création de la classe	14/02/2007
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	(C) Capitalisation (D) Distribution
Code ISIN	(C) FR0010431015 (D) FR001400HTR8
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 millième part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:00
Frais d'entrée (maximum)	2,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	2,40% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	2,95%
Durée minimum d'investissement recommandée	> à 5 ans
Historique de l'indice de référence	18/11/2020 : 100.00% CAC ALL TRADABLE 14/02/2007 : 100.00% CAC 40
Nom du fonds maître	AMUNDI FRANCE ENGAGEMENT

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.